



# Rapport annuel relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière

**Année 2015**

*(Article D.4622-70 du code du Travail)*

## **PARTIE RELATIVE A LA GESTION FINANCIERE**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 font apparaître une situation financière toujours saine en dépit de la conjoncture économique actuelle.

### ➤ **Le bilan**

Le bilan montre une structure financière très équilibrée avec des fonds propres à hauteur de 8 856 K€ dont 8 581 K€ au titre des fonds associatifs.

L'endettement bancaire demeure faible à hauteur de 454 K€, en relation avec des emprunts destinés à financer partiellement les travaux de rénovation du patrimoine.

L'actif immobilisé représente une valeur nette comptable de 2 881 K€.

La trésorerie ressort à 6 654 K€.

### ➤ **Le compte de résultat**

Le chiffre d'affaires est de 3 811 K€ pour 2015 contre 3 789 K€ en 2014, ce qui traduit une augmentation de 0,57%. Les cotisations des adhérents représentent 3 589 K€. Les conventions avec la fonction publique pour le suivi en santé au travail de leurs agents représentent 138 K€. Les produits de la location de l'ancien siège de l'AIST89, rue René Schaeffer à Auxerre, représentent 56 K€.

Le total des produits d'exploitation passe de 3 904 K€ en 2014 à 3 900 K€ en 2015 et comprend notamment des remboursements au titre des indemnités journalières et de la prévoyance.

Les charges externes représentent 484 K€ en 2015 contre 634 K€ en 2014. Il n'y a pas eu en 2015 de versement supplémentaire pour couvrir les engagements de l'AIST89 au titre des indemnités de fin de carrière.

Les impôts et taxes passent de 110 K€ en 2014 à 122 K€ en 2015. Cette augmentation trouve principalement son explication par des dépenses de formation plus importantes et une augmentation des taxes foncières en 2015.

La masse salariale est de 3 033 K€ en 2015 pour 2 895 K€ en 2014, ceci essentiellement en relation avec les provisions pour congés payés qui augmentent de 59 K€. Le CICE représente pour 2015 la somme de 48 K€.

Les produits financiers passent de 178 K€ en 2014 à 113 K€ en 2015, un produit de 74 K€ sur cession de valeur mobilière de placement ayant été réalisé en 2014.

Il ressort des comptes un résultat net comptable après impôt sur les sociétés de 90 K€.

Telles sont les informations significatives à signaler.



# RAPPORT RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT

ANNEE 2015

## 1 – Présentation du Service

**Siège social actuel :** 17 bis avenue de la Puisaye  
89000 AUXERRE

**Compétence géographique :** département de l'Yonne  
sauf circonscription de Sens et canton de Joigny  
(selon l'ancien découpage cantonal)

### **Locaux :**

⇒ Centres médicaux fixes :	5
AUXERRE	17 bis avenue de la Puisaye
AVALLON	1 route de Lyon
MIGENNES	34 avenue Jean Jaurès
SAINT FLORENTIN	2 rue Saint-Martin
TONNERRE	avenue de la Gare
⇒ Centres médicaux mobiles :	6
⇒ Centres annexes d'entreprises :	31

## 2 - Composition du conseil d'administration

L'AIST89 est administrée par un Conseil d'Administration paritaire de 18 membres comprenant :

- 9 membres représentant les Employeurs désignés par les entreprises adhérant à l'Association.
- 9 membres représentant les Salariés des entreprises adhérant à l'Association et désignés par les Organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

### **3 – Etablissements adhérents et effectifs salariés au 31/12/2015**

<b>Effectif par tranche</b>	<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>Effectifs salariés</b>
moins de 5 salariés	3.617	6.303
de 5 à 10 salariés	1.097	7.495
11 à 19 salariés	398	5.726
20 à 49 salariés	343	10.372
50 à 79 salariés	68	4.268
80 à 99 salariés	13	1.165
100 à 149 salariés	23	2.773
150 à 199 salariés	14	2.436
200 à 299 salariés	11	2.522
300 salariés et plus	9	4.108
<b>Total</b>	<b>5.593</b>	<b>47.168</b>

### **4 – Personnel**

- Nombre de médecins du travail :
  - 7 médecins du travail à temps complet
  - 10 médecins du travail à temps partielNombre en équivalent temps plein des médecins du travail en 2015 : 11,9 ETP
  
- Nombre et qualification des assistants des services de santé au travail (ASST) :
  - 10 assistantes médicales - conducteurs PL
  - 4 assistantes médicales
  - 4 assistantes en santé au travailNombre en équivalent temps plein des ASST en 2015 : 15,3 ETP
  
- Nombre d'infirmières en santé au travail : 8  
Nombre en équivalent temps plein des infirmières en santé au travail en 2015 : 4,6 ETP
  
- nombre et qualification des intervenants en prévention des risques professionnels / intervenants du Pôle Prévention :
  - 1 ergonome (IPRP)
  - 3 techniciennes hygiène sécurité (dont 1 IPRP)Nombre en équivalent temps plein des intervenants du Pôle Prévention en 2015 : 3,9 ETP
  
- Nombre et fonction des personnels administratifs :
  - 1 directeur
  - 1 comptable
  - 2 secrétaires
  - 1 agent d'entretien à temps partielNombre en équivalent temps plein des personnels administratifs en 2015 : 3,8 ETP

## 5 - Matériel

### **Matériel médical**

- Analyses des urines
  - 1 Clinitek 100
  - 4 Cliniteks 50
  - 19 Cliniteks status
- Surveillance de la vue
  - 23 Visiotests
  - 1 Ergovision
  - 1 Tonomètre
- Surveillance de l'audition
  - 6 Audiomètres Maïco
  - 4 Audioscans
  - 19 Audiowins
- Exploration fonctionnelle respiratoire
  - 9 Microspiros
  - 15 Spirowins
  - 1 Spiromètre
  - 1 Peak flow
- Dépistage du diabète
  - 3 Glucomatics Esprit
- Evaluation de la fonction cardiovasculaire
  - 5 Electrocardiographes
  - 25 Tensiomètres
- Evaluation de la force musculaire
  - 5 poignées Dynamométriques
  - 1 dynamomètre manuel de Collin

### **Matériel de métrologie**

- Mesures de bruit
  - 5 Exposimètres (et 1 calibre)
  - 3 Sonomètres
- Mesures de poussières, de gaz et vapeur dans l'atmosphère
- Ambiances lumineuses
  - 1 Luminancemètre
  - 3 Luxmètres
- Evaluation de la force musculaire
  - 1 Dynamomètre + 1 barre de traction

### **Matériel divers**

- 1 Caméscope numérique
- 3 Appareils photos numériques
- 5 Vidéoprojecteurs

## 6 - ADHERENTS AU 31 DECEMBRE 2015

◆ NOMBRE D'ADHERENTS AU 31 DECEMBRE 2014	5 658	<i>pour : 47 999 salariés</i>
↵ ADHERENTS AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ	- 138	<i>pour : 541 salariés</i>
↵ ADHERENTS N'OCCUPANT PLUS DE SALAIRE	- 192	<i>pour : 247 salariés</i>
↵ ADHERENTS AYANT DEMANDÉ LEUR RADIATION	- 7	<i>pour : 19 salariés</i>
↵ ADHERENTS AYANT DÉPOSÉ LE BILAN	- 50	<i>pour : 278 salariés</i>
↵ ADHERENTS RADIES POUR NON PAIEMENT DE COTISATIONS	- 52	<i>pour : 159 salariés</i>
↵ FUSION D'ENTREPRISES	- 3	<i>pour : 27 salariés</i>
↵ ADHERENTS pour lesquelles les visites sont suspendues pour non paiement des cotisations	- 23	<i>pour : 76 salariés</i>
↵ NOUVEAUX ADHERENTS	+ 303	<i>pour : 1 469 salariés</i>
↵ ADHERENTS REINSCRITS APRES RADIATION POUR NON PAIEMENT DES COTISATIONS	+ -	<i>pour : salariés</i>
↵ ADHERENTS REINSCRITS POUR AVOIR REPRIS DU PERSONNEL	+ 45	<i>pour : 59 salariés</i>
↵ ADHERENTS REINSCRITS APRES SUSPENSION DES VISITES POUR NON PAIEMENT DES COTISATIONS	+ 47	<i>pour : 134 salariés</i>
↵ COMPTES POUR GERER LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE	+ 5	
➔ NOMBRE D'ADHERENTS AU 31 DECEMBRE 2015	5 593	<i>pour : 47 168 salariés</i>

**7 - EVALUATION DES IMPAYES DE L'EXERCICE 2015**  
**au 12/02/2015**

	2012 (au 26/03/2013)	2013 (au 26/03/2014)	2014 (au 19/02/2015)	2015 (au 12/02/2016)
⇒ <b>les adhérents actifs</b>	69 310,00 €	70 829,91 €	77 317,22	<b>64 789,24</b>
⇒ <b>les adhérents n'occupant plus de salarié</b>	213,69 €	150,06 €	12,10	<b>16,67</b>
⇒ <b>les adhérents ayant cessé leur activité</b>	863,03 €	123,63 €	1 019,00	<b>1 454,87</b>
⇒ <b>les adhérents ayant demandé leur radiation</b>		7 691,60 €	/	/
⇒ <b>les adhérents radiés pour non-paiement de cotisations</b>	1 978,70 €	/	/	<b>9 816,91</b>
⇒ <b>les adhérents suspendus pour non-paiement de cotisations</b>	2 718,39 €	/	5 383,51	<b>1 607,97</b>
⇒ <b>facturation intérimaires</b>	/	/	1 013,31	<b>8 579,90</b>
	75 083,81 €	78 795,20 €	84 745,14	<b>86 274,56</b>

## **8 - Adhérents radiés ou susceptibles de radiation pour non-paiement des cotisations**

91 adhérents ont fait l'objet en septembre 2015 d'une radiation pour non-paiement des cotisations.

Au 31 décembre 2015, 22 adhérents étaient suspendus pour non-paiement des cotisations ou non-retour du bordereau de cotisation.

### **Retard concernant les déclarations et règlements (extrait du règlement Intérieur)**

En cas de retard dans la déclaration annuelle des effectifs et des salaires ou dans le règlement des cotisations, l'AIST89 suit la procédure suivante :

- Une lettre de simple de rappel,
- Après un délai de 3 semaines et lorsque l'adhérent n'a pas régularisé sa situation,
- une lettre RAR de rappel, impliquant la suspension administrative des prestations,
- Après un nouveau délai de 3 semaines et si l'adhérent n'a toujours pas régularisé sa situation, une seconde lettre RAR de rappel,
- Un examen par le Conseil d'Administration pouvant conduire à une décision de radiation conformément à l'article 7 des statuts, notifiée par lettre RAR, les sommes restant dues pouvant être recouvrées par l'AIST89 par toute voie de droit.

A compter du rappel par lettre RAR, l'adhérent supporte les frais de relance, dont le montant forfaitaire est fixé par le Conseil d'Administration. En cas de ré-adhésion, l'adhérent doit s'acquitter de nouveaux droits d'entrée et des cotisations restant dues y compris celles relatives à la période de radiation.

Au cours de cette procédure, l'AIST89 contacte téléphoniquement l'adhérent afin de parvenir à une solution évitant à l'adhérent une situation d'infraction à la législation sur la santé au travail. En cas de suspension administrative, les prestations reprennent dès transmission des déclarations ou règlement des cotisations, et règlement des frais de relance dues.

A compter de 2016, les radiations pour non-paiement des cotisations ou non-retour du bordereau de cotisation feront l'objet d'un signalement à l'Inspection du travail. Il en sera de même en cas de refus d'adhésion alors qu'un salarié de l'entreprise a demandé à bénéficier d'une consultation médicale.

## **9 – Réponses aux interrogations des Adhérents**

En 2015, la Direction est intervenue 29 fois en réponse aux interrogations des adhérents, pour les motifs suivants :

- |   |    |
|---|----|
| ➤ Organisation des visites médicales :    | 6  |
| ➤ Organisation générale des prestations : | 9  |
| ➤ Aspects relationnels :                  | 4  |
| ➤ Questions juridiques :                  | 10 |